

Jean-Jacques Cotel porte un regard éclairé sur le travail communautaire et son impact !

EN CHIFFRES :

2,5M€

la somme consacrée chaque année à la jeunesse du territoire.

40 :

le nombre de places disponibles en crèche sur notre territoire. Bapaume, Harnies et Saint-Léger sont les trois villes utilisant des structures.

2,5M€

pour lutter contre l'érosion et le ruisselement

2500

le nombre de salariés travaillant quotidiennement sur Bapaume

2,5 ans

la durée nécessaire au désendettement de notre intercommunalité. C'est une situation exceptionnelle dans les Hauts-de-France, ce qui fait de nous probablement les meilleurs élèves.

M. Cotel, dans quel état d'esprit êtes-vous depuis le dernier conseil de Communauté de Communes qui s'est tenu au mois de décembre ?

Je vais bien et je n'ai pas le temps d'aller mal. Le travail continue. Même si l'on peut me reprocher parfois un certain entêtement, j'ai toujours souhaité agir pour le bien communautaire sans esprit partisan et en premier lieu pour nos habitants. Ceci étant dit, je me dois de respecter l'avis du plus grand nombre. C'est parfaitement démocratique. Je suis attaché à ce principe et au respect de chacun.

Ce soir-là, certains élus ont exprimé des crispations, notamment sur le dossier concernant la halle de Croisilles. Chacun a pu s'exprimer, et le verdict est tombé : pas de fonds de concours supracommunal pour la halle - Dont acte -

Certains élus partagent l'opinion selon laquelle le travail communautaire doit reprendre et l'intérêt communautaire préservé. Etant le Président, je suis garant du bon fonctionnement institutionnel. Maintenant, il s'agit peut-être de prendre le temps d'expliquer davantage les choses.

Pendant cette période de fêtes, j'ai eu l'opportunité d'échanger avec plusieurs élus partageant également l'idée que le travail communautaire doit reprendre et que l'intérêt communautaire doit être préservé. En tant que Président, je considère que nous avons cette responsabilité envers nos concitoyens, et je reste le garant du bon fonctionnement institutionnel. Maintenant, il s'agit peut-être de prendre le temps d'expliquer davantage les choses.

M. Cotel, la communauté de Communes du Sud-Artois se distingue pour avoir pris la compétence enfance, petite enfance, enfance jeunesse et activités extra scolaires, pourquoi ?

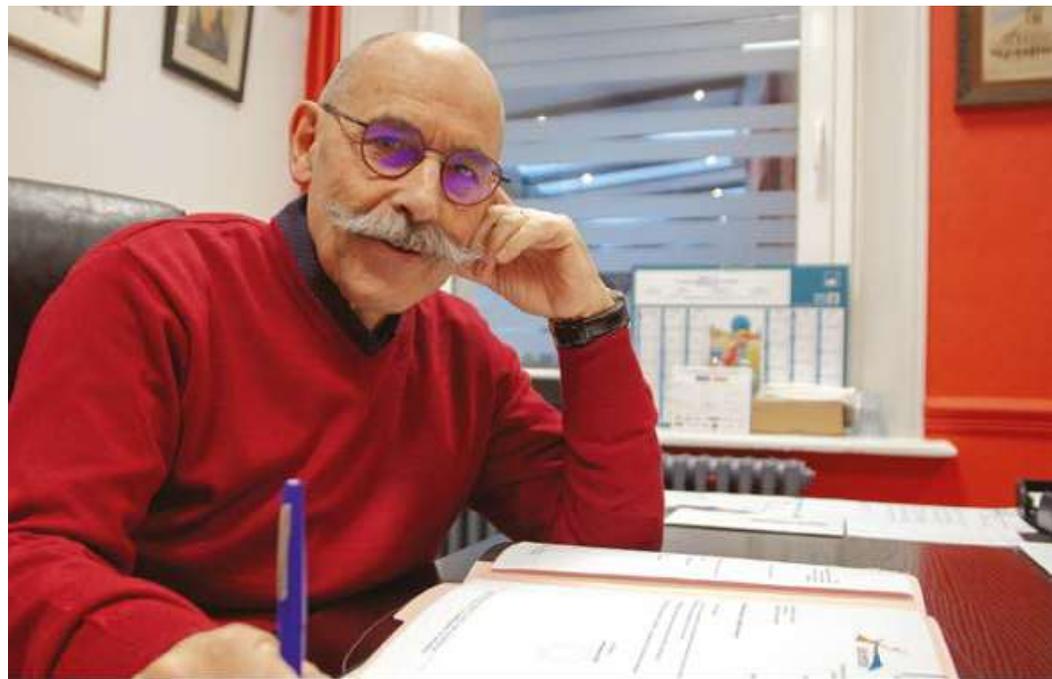
Tout d'abord, sur ce sujet, nous avons fait preuve d'audace et nous souhaitons placer notre jeunesse au cœur de nos préoccupations. Il est essentiel de reconnaître la vitalité qui entoure la jeunesse ! Ensuite, nous cherchons à offrir aux familles qui choisissent de s'installer dans le Sud-Artois des services complets, tels que des places en crèche, des services de garderie, des

écoles, un logement, ainsi qu'un bouquet d'activités de loisirs. A ce sujet, il est important de rappeler que notre piscine a toujours fonctionné malgré la crise énergétique, contrairement à de nombreux autres établissements qui ont dû fermer leurs portes. De plus, en saison estivale, nous offrons l'accessibilité à la piscine à tous les enfants du territoire de moins de 16 ans.

Nous avons pour objectif la souveraineté alimentaire de notre territoire, se manifestant avant tout par la relocalisation des repas au sein des établissements scolaires. Cette initiative vise à favoriser la consommation de produits issus de notre agriculture locale, sans oublier les producteurs BIO du territoire.

Concernant le développement durable, la Communauté de Communes va poursuivre ses efforts en matière d'aménagements ?

Sans aucun doute, je souhaite être très clair sur ce sujet. Durant la période 2017-2022, le nombre d'entreprises installées sur notre territoire a doublé. Aujourd'hui, 700 artisans et commerçants sont établis en Sud-Artois ! Nous sommes en



Jean-Jacques Cotel précise : "Sur les sept dernières années, ce sont 23 millions d'euros qui ont été redistribués aux communes. Tout cela a été rendu possible uniquement grâce à l'esprit communautaire".

dessous des 5% en ce qui concerne le taux de chômage, autant dire que nous sommes en situation de plein emploi. Nous comptons des entreprises extraordinaires telles que Willy-Naessens, Inveho UAB, Cathelain, Alobat Habitat, Norematt, Klégé, etc. Elles créent des emplois et gagnent des parts de marché au niveau national et européen. Récemment, la Zone des Anzacs a fait l'objet de toutes les attentions, puisque tout l'aménagement a été réalisé. Demain, cette nouvelle zone d'activité accueillera l'entreprise Caille Electricité, Vibert, Nordex pour l'éolien et la société KTX spécialisée dans le transport exceptionnel. Il est également important de prendre conscience que le chantier du siècle, le Canal Seine Nord, traverse notre territoire, et donc tout cela générera de l'emploi. D'ailleurs, une entreprise dédiée à la formation aux travaux publics vient de s'installer à Bapaume.

Auriez-vous d'autres sujets que vous aimeriez aborder ?

À la gare d'Achiet-le-Grand, nous devons aspirer à une vision ambitieuse, visant à faire de ce lieu, le nouveau pôle multimodal du Sud-Artois. Les personnes auront la possibilité, à partir de ce point, de prendre le train, le

La fiscalité sur l'éolien permet de financer deux choses essentielles : Tout d'abord, les fonds de concours ruraux, et pour l'exercice 2023, ce sont déjà 350 000€ accordés, contre 200 000€ auparavant. Pour information, les fonds de concours permettent aux communes de réaliser des projets. La seconde chose concerne la contribution incendie, un impôt normalement prélevé par la commune auprès de ses habitants. La aussi, l'intercommunalité joue son rôle de régulateur en réglant l'intégralité permettant aux communes de s'exonérer de cette somme. Cela équivaut à six mois d'abonnement Netflix.

bus, le vélo, ou de réserver un transport à la demande... Au cours de cette année, nous devons prendre une nouvelle compétence : la gestion de l'eau ! Je souhaite conclure en félicitant la commune de Bertincourt, qui aura l'honneur d'accueillir la future Maison du Canal Seine Nord et de devenir ainsi la capitale du Sud-Artois dans le cadre de ce projet.

La Cour Régionale des Comptes a souligné, dans un rapport, l'excellente santé de notre institution et a félicité la justesse de nos investissements dans nos différentes actions.

M. Cotel, nous voici à la fin de notre entretien, et je souhaiterais vous poser une dernière question : Si vous deviez adopter une perspective avant-gardiste pour envisager l'avenir de notre territoire, quelle serait votre vision ?

J'envisage avec optimisme l'avenir de la mobilité et je m'appuie sur la vitrine que représente les Jeux Olympiques de 2024. Je rêve d'un espace aérien entre 40 et 100 mètres parcouru par des objets volants tels que des taxis drones et des services de livraison. Aujourd'hui déjà, l'utilisation par l'intercommunalité de drones pour des événements locaux est une réalité et je souligne le contraste entre le transport traditionnel lié au canal Seine Nord et les innovations futuristes. Malgré le caractère rêveur de ces idées, j'insiste sur l'importance de l'innovation partout, y compris dans les zones rurales. ■

